

LA LETTRE de CEREVIA



Pour contacter la rédaction : cerevia@fol86.org

ACTUALITE



Au détour d'un chemin, culture et sport se rencontrent

- **Semaine nationale "Spectacle en recommandé"**, à La Rochelle du 19 au 23 janvier 2009.

Toute l'année, **Chemins de Traverse** organise des tournées de spectacles vivants pour petits et grands, dans les écoles, les communes et les associations le souhaitant. Une programmation de qualité, qui mélange avec soin éducation artistique et accessibilité des spectacles. Chemins de traverse vous accompagne dans le choix et dans la mise en place de ces derniers et c'est à l'occasion de "Spectacle en recommandé", un condensé sur 3 jours d'artistes amateurs et professionnels, que l'aventure recommence pour l'année 2009. Pour plus d'information sur la diffusion de ces spectacles et sur l'événement <http://www.cheminsdetraverse.org/pdf/ser09.pdf> ou contactez le [délégué culturel](#) de la Ligue 86.

- **Championnat National de Cyclo-Cross**, aux îles de Payré, du 31 janvier au 1er février 2009.

Des chemins à dévaler, ils vont en avoir les cyclistes amateurs, licenciés UFOLEP ! Cette compétition nationale s'organisera dans un joli cadre naturel du département. Et soucieux de le préserver, les cyclistes rouleront vert. Programme à venir, bientôt ! www.ufolep86.org

- **Appel aux bénévoles lecteurs, pour Lire et faire lire**. Vous avez plus de 50 ans, vous adorez les livres et le lecture à haute voix, vous voulez transmettre cette passion aux plus jeunes, rejoignez les bénévoles de Lire et faire lire ! Sur les temps libres, ils s'adonnent à des séances de lectures dans les écoles et associations de la Vienne.

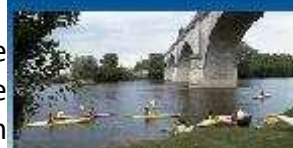
Du temps ? Un lieu ? Une idée ? Proposez-nous ! [Contact Lire et Faire Lire](#)
[Le blog Lire et Faire Lire](#)

- **L'Arantelle : inauguration du nouvel Accueil Jeunes**. L'Arantelle, association agréée Centre Social du canton de la Villedieu, inaugure son nouvel Accueil Jeunes conçu avec le soutien de la Mairie, vendredi 9 janvier, à 18h30. Plus d'informations, contactez [L'Arantelle](#)

MCL La Roche Posay : une histoire de bénévoles

Quand on parle de Centre Social, tout de suite c'est l'image d'une structure très professionnalisée qui nous vient à l'esprit, composée d'animateurs professionnels et de travailleurs sociaux. Son

REPORTAGE



fondement associatif s'effacerait même au profit de cette image. Or, détrompons-nous, un Centre Social, c'est avant toute chose une équipe bénévole derrière un projet collectif. Explications avec Hervé Guedjali, directeur de la Maison de la Culture et des Loisirs de la Roche Posay, agréée Centre Social.

Cerevia : A l'aube de ses 40 ans, la MCL s'apprête à renouveler son agrément Centre Social. Pourquoi la MCL a-t-elle été agréée la première fois ?

H.G : Le projet initial a été porté par des jeunes qui souhaitaient s'investir pour les jeunes ainsi que pour les adultes, en développant des animations sur leur commune comme un « foyer » pour que les jeunes se rencontrent, une activité danse et judo... Autour de cet esprit de solidarité se sont greffées peu à peu de nombreuses activités fortement engagées : différents ateliers d'artisanat comme les ateliers broderie « les jours d'Angles », pour transmettre un savoir faire local. Un autre volet du projet associatif consiste à favoriser la diffusion culturelle populaire et créer des espaces d'expression comme le salon artiste amateur.

Cerevia : Et donc, concrètement, c'est quoi un agrément CAF ?

H.G : C'est un label délivré par la CAF, reconnaissant à l'association une fonction d'animation globale, c'est-à-dire la capacité de l'association à mobiliser les habitants du territoire sur un projet concerté. Le centre social contribue aussi à la politique sociale de la CAF en l'adaptant à son projet associatif. Une attention toute particulière est portée aux populations les plus démunies, en veillant à une offre adaptée et en pratiquant une politique tarifaire prenant en compte les revenus des usagers. Veiller à la mixité des publics est aussi un objectif important afin d'éviter l'écueil du phénomène de ghettoïsation.

Cerevia : Quels sont les enjeux d'un renouvellement Centre Social ?

H.G : Si nous n'obtenons pas l'agrément Centre Social, nous ne bénéficierons plus de la prestation de service d'animation globale ! Autrement dit, c'est tout un pan de financement qui tombe, à peu près 50 000 euros versés par la CAF. Bien entendu, les incidences ne s'arrêtent pas là, car la perte de cet agrément entraîne surtout une perte de crédibilité devant les autres partenaires. Effet boule de neige assuré !

Cerevia : Quel est donc la place des bénévoles et des habitants aujourd'hui dans le projet MCL et pour l'agrément ?

H.G : Pour la MCL, la question centrale est : comment transforme-t-on des envies individuelles et/ou collectives en projet dans notre territoire ? Vous comprendrez ainsi que les habitants sont directement impliqués. D'ailleurs, beaucoup des associations de la Roche Posay et de ses alentours sont issues de la MCL, des activités proposées qui ont pris leur autonomie. Et donc par la même occasion, beaucoup de responsables associatifs voir politiques ont été formés à la MCL.

Ensuite, dans le diagnostic que nous engageons dans le cadre de ce renouvellement d'agrément, les habitants comme les administrateurs et les bénévoles des activités seront directement interpellés pour orienter la vie du projet. Car nous souhaitons avant tout ne pas être un prestataire de service mais bien l'expression d'un débat citoyen. A ce sujet, la vie démocratique au sein même de l'association : assemblées, place des bénévoles dirigeants...est aussi un critère important dans l'évaluation du projet de la structure. Vous me parler des bénévoles, mais sachez que la MCL a pour ambition d'être un acteur

privilegié avec les élus locaux en terme de politique sociales et enfance/jeunesse.
A nous de montrer que nous pouvons être capable de proposer une analyse du territoire pour être force de propositions, tout un projet « il faut tout un Centre Social pour accompagner un développement de territoire ».

[\(lire la suite\)](#)



Bénévolat, remboursement de frais et fiscalité

Votre activité bénévole nécessite parfois que vous dépensiez sans compter du temps ... et de l'argent, pour couvrir certains frais. Deux choix se présentent alors à vous : le remboursement de ces frais par votre association ou la possibilité de renoncer au remboursement sous la forme d'un don, vous ouvrant droit à réduction fiscale...

sous conditions !

Jusqu'ici, nombreux sont les bénévoles à fermer les yeux sur les dépenses qu'ils opèrent dans le cadre de leur engagement associatif, notamment celles liées aux déplacements. Demander le remboursement par l'association peut parfois être difficile, au regard des finances de celle-ci, de votre définition du bénévolat. Cependant, être bénévole, c'est donner de son temps, un temps précieux qu'il faut trouver et blottir entre travail et vie personnelle... Alors demander au bénévole d'assumer en plus des frais couteux frôle l'incorrection.

Il existe une solution pour éviter une situation inconfortable pour l'association comme pour le bénévole : **la défiscalisation**.

[Télécharger la fiche complète](#)

Formation des bénévoles, dispositif régional :

Bénévoles ! Des formations sont organisées et accessibles gratuitement pour vous dans tout le département.

Pour information, **en janvier**, se dérouleront :

- Créer des documents financiers en utilisant Excel, à Poitiers, **le vendredi 16, 9h30-17h**
- Etre Président de son association, à Châtelleraut, **le samedi 17, 9h30-17h**
- Elaborer son plan de communication, à Poitiers, **le samedi 31, 9h30-17h**

Pour s'inscrire ou trouver les autres dates : benevoles-formation@wanadoo.fr

www.portail.poitou-charentes.fr

Formations : la Ligue vous propose

- Pratiques associatives et handicap : adaptation et démarche, à **Poitiers, le 9 janvier, 14h-17h** -- Pour vous inscrire, [formulaire en ligne](#). [Calendrier des autres formations](#).
- Comptabilité-gestion, à Vouneuil sur Vienne, le 23 janvier, 19h-22h. Pour vous inscrire, téléchargez la [plaquette](#) et retournez le coupon réponse

NOUS VOUS SOUHAITONS DE JOYEUSES FÊTES !



Pour vous désinscrire de cette lettre électronique, veuillez envoyer un courriel vide à fol86-unsubscribe@emf.eu.org.

En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez contacter la Ligue de l'Enseignement de la Vienne / FOL86 au 05.49.38.37.40